POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Mines d'Or Wesdome Ltée (« **Wesdome** » ou la « **Société** ») exercera ses activités de manière à assurer la protection de l'environnement et à incarner les valeurs de la Société en matière de sécurité, de responsabilité, de bienveillance et d'excellence. La direction communiquera les normes et les engagements environnementaux de la Société à ses employés, entrepreneurs et fournisseurs de façon à ce que toute personne effectuant du travail pour le compte de Wesdome agisse de manière responsable et respectueuse de l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, Wesdome s'engage à :

- Respecter ou aller au-delà de toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur dans les juridictions où nous exerçons nos activités.
- Mettre en place un système efficace de gestion et de surveillance de l'environnement afin de minimiser et, si possible, d'atténuer les impacts sur l'environnement, et réviser ce système sur une base annuelle.
- Soutenir les initiatives liées aux changements climatiques, y compris l'évaluation et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») provenant de nos activités et de notre consommation d'énergie, et travailler à l'atteinte de tout objectif de réduction des GES et de toute obligation de déclaration applicable.
- Réduire, réutiliser et recycler les matériaux résiduels dans la mesure du possible, et veiller à l'élimination appropriée de tous les déchets.
- Maintenir des processus et des procédures clairs et rigoureux pour la gestion et le signalement des incidents environnementaux.
- Établir un plan d'intervention d'urgence en matière d'environnement afin de limiter les impacts potentiels d'un événement imprévu et réviser ce plan sur une base annuelle.
- Évaluer en permanence les effets de nos activités sur l'environnement et identifier les moyens par lesquels nous pouvons améliorer notre performance environnementale.
- Établir et maintenir des relations de travail positives et fondées sur la confiance avec les peuples autochtones, les communautés locales, les autorités de réglementation et les autres parties prenantes, afin que les personnes intéressées ou affectées par nos activités comprennent clairement nos pratiques et notre performance en matière de gestion de l'environnement.
- Réhabiliter les sites conformément aux meilleures pratiques, en respectant les lois et les réglementations en vigueur, et ce, dans les délais prévus par les différents plans de fermeture des sites.

Anthea Bath
Cheffe de la direction

Guy Belleau
Chef de l'exploitation